

LA LETTRE ECO

N°130

6 juin 2015

SOMMAIRE DE LA LETTRE N°130

Le Coin des Epargnants

- Le tableau économique et financier
- Draghi a-t-il perdu les superpouvoirs de « Super-Mario » ?
- La Grèce est-elle toujours au cœur de l'Europe ?
- L'emploi aux Etats-Unis, good or bad news ?
- Pétrole, l'OPEP maintient le cap !

Si vous étiez absent cette semaine...

- Croissance, mise en garde au pluriel
- L'eurovision du bonheur

Le Coin de la Conjoncture

- Du Grexit au Brixit, et si le Royaume-Uni nous quittait ?
- Quand l'Ouest est plus clément

Le Coin des Tendances

- Quelles capitales régionales pour demain ?
- L'imprimante 3D est-elle l'avenir de l'Homme ?

L'agenda éco et les prévisions de la semaine

LE COIN DES EPARGNANTS
Le tableau financier de la semaine

	Résultats 5 juin 2015	Evolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2014
CAC 40	4 920	-1,74 %	4 272
Dow Jones	17 849	-0,90 %	17 823
Nasdaq	5 068	-0,03 %	4 777
Dax Allemand	11 197	-1,90 %	9 805
Footsie	6 804	-2,57 %	6 566
Eurostoxx 50	3 349	-2,76 %	3 146
Nikkei	20 460	-0,50 %	17 450
Taux de l'OAT France à 10 ans	1,1720 %	0,8490 %	0,8370 %
Taux du Bund allemand à 10 ans	0,833 %	0,489 %	0,541 %
Taux du Trésor US à 10 ans	2,381 %	2,125 %	2,17 %
Cours de l'euro / dollars (vendredi 5 juin 17 H 30)	1,1122	+1,21 %	1,2106
Cours de l'once d'or en dollars premier fixing Londres (vendredi 5 juin)	1 175,9	-2,33 %	1199
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (vendredi 5 juin)	62,02	-5,21 %	57,54

Draghi a-t-il perdu les superpouvoirs de SuperMario ?

Les investisseurs ont vivement réagi aux propos de Mario Draghi qui a annoncé, jeudi 4 juin que « nous allons tous devoir nous habituer à une volatilité plus forte ». Au moins, sur ce sujet sa prévision s'est révélée exacte. Il en a été de même sur son souhait de réduire la maturité de la dette publique, c'est-à-dire augmenter la poche de dettes à 5 ans et diminuer celle à 10 ans. Les marchés ont répondu en se délestant de leurs

emprunts les plus longs. Dans un contexte d'achats de titres par les banques centrales, avec le retour de l'inflation en territoire positif, il est assez logique qu'il y ait un processus de correction sur les taux qui étaient tombés à des niveaux historiquement bas. Certes, l'augmentation est brutale mais pas complètement illogique. Les rendements allemands ont gagné 50 points de base jeudi portant le taux à 10 ans à 0,99 %. Le taux de l'OAT française à 10 ans a atteint 1,25 %. Les taux américains sont également en hausse, celui à 10 ans s'est élevé à 2,42 %.

Cette flambée sur les taux a eu pour conséquence une appréciation de l'euro et une chute des indices boursiers européens.

La Grèce est-elle toujours au cœur de l'Europe ?

La Grèce n'en finit pas d'être au cœur des préoccupations européennes. L'élaboration d'un accord sur la dernière tranche de prêts à la Grèce est toujours en cours. Les Grecs tentent d'obtenir le meilleur des accords quand les Européens souhaitent lâcher le moins possible. Le Président de la BCE a clairement dit que « la BCE veut que la Grèce reste dans l'euro ». Cette annonce visait à faire contrepoids à d'autres déclarations annonçant que la sortie était plus qu'envisagée.

La décision du gouvernement grec de reporter à fin juin les remboursements de ses dettes au FMI a évidemment accentué la nervosité des marchés. La Bourse d'Athènes a enregistré une forte chute durant la journée de vendredi.

La Grèce a bénéficié d'une clause exceptionnelle des règles du FMI pour reporter ses remboursements de juin, soit 1,6 milliard d'euros, dont le premier versement était dû ce vendredi.

Ce répit a été accordé afin de permettre à Athènes de conclure un accord sur les réformes à adopter. Ces réformes réclamées par les créanciers sont une condition sine qua non pour le versement de la dernière tranche de prêts au pays, soit 7,2 milliards d'euros, nécessaire pour que la Grèce puisse honorer ses dettes.

L'emploi aux Etats-Unis, good or bad news ?

Les marchés américains n'ont pas aimé du tout le bon résultat de l'emploi aux Etats-Unis qui annonce la future augmentation des taux par la FED. L'économie américaine a créé 280.000 nouveaux emplois au mois de mai, chiffre supérieur aux prévisions qui tablaient sur 225.000 créations.

Le taux de chômage est resté quasiment stable, à 5,5 % (contre 5,4 % en avril), selon les chiffres du ministère du travail.

Par ailleurs, le salaire moyen horaire a augmenté de 8 cents à 24,96 dollars au cours du mois de mai, soit une hausse de 2,3 % sur un an. Il s'agit de la plus forte progression depuis 2009.

Pétrole, l'OPEP maintient le cap !

L'Organisation des pays exportateurs de pétrole a décidé vendredi 5 juin de maintenir son plafond de production pour six mois. Cette décision était attendue. Il y a une prise en compte de l'état du marché par l'OPEP. Sur ce sujet, le secrétaire général de l'OPEP, Abdallah al Badri, a, à l'occasion de la conférence de presse de fin de réunion, admis « on ne peut plus avoir un baril de pétrole à 100 dollars ».

Si plusieurs pays souhaitent des actions sur l'offre pour augmenter les cours, il faut souligner que l'Iran, dans la perspective de la levée des sanctions occidentales, ainsi que la Libye, actuellement en pleine guerre civile, avaient fait part avant la réunion de leur intention de plaider pour une augmentation de leur production.

La production de l'OPEP a dépassé son plafond de 30 millions de bpj pendant la majeure partie de l'année dernière et a atteint 31,2 millions de bpj en mai, selon une enquête Reuters. En maintenant sa politique de production abondante, l'Organisation prolonge la thérapie de choc du marché appliquée en novembre par l'Arabie saoudite dont l'objectif est la reprise en main du marché par le Cartel en mettant à genoux les producteurs les moins rentables.

Les cours du pétrole ayant rebondi de plus d'un tiers, depuis le creux de six ans de 45 dollars touché en janvier, les délégués présents à Vienne n'avaient que peu de raisons de modifier une stratégie qui semble faire consensus à l'échelle mondiale, stratégie qui de plus a freiné l'expansion du pétrole de schiste aux Etats-Unis.

Les marchés ont plutôt bien accueilli la décision de l'OPEP. Les cours du pétrole ont augmenté vendredi.

SI VOUS ETIEZ ABSENT CETTE SEMAINE...

Croissance, mises en garde au pluriel

Larry Summers, l'ancien Secrétaire d'Etat au Trésor, à l'occasion d'une conférence à Paris, s'est montré, cette semaine, assez pessimiste sur l'évolution de l'économie mondiale. Il a répété qu'il y avait un réel risque de stagnation séculaire au niveau des pays industrialisés. « Nous sommes confrontés à une croissance faible alimentée par des taux bas et des conditions financières débridées ». En cas de survenue d'une nouvelle crise, les pouvoirs publics ne disposeraient pas, selon lui, des outils traditionnels puisque les taux d'intérêt sont au minimum et que le niveau de l'endettement demeure élevé.

Larry Summers considère qu'il est indispensable d'accroître les investissements en particulier dans le domaine des infrastructures. Il faut relancer l'activité afin de réduire le ratio de dettes par rapport au PIB. Sur l'Europe, il a indiqué que de nombreux facteurs jouaient en faveur de la reprise mais que cela ne signifiait pas que le malade était guéri. Il considère que la sortie de la Grèce de la zone euro serait une mauvaise opération tant pour les Grecs que pour l'ensemble des Européens.

Les économistes de l'OCDE partagent, en partie, les conclusions de Larry Summers. Dans leurs dernières perspectives économiques, ils ne sont guère plus optimistes et réclament une reprise de l'investissement.

L'organisation internationale a revu à la baisse ses prévisions pour 2015 et 2016 sauf en ce qui concerne la zone euro. Le sous-investissement chronique mine la croissance potentielle de nombreuses économies.

L'OCDE prévoit donc que la croissance mondiale s'établira à 3,1 % en 2015, avant d'atteindre 3,8 % en 2016 (dans les précédentes perspectives, les taux de croissance étaient respectivement de 3,6 % et de 3,9 %)

Aux États-Unis, la croissance devrait s'établir à 2 % en 2015 et à 2,8 % en 2016, soit une révision à la baisse des prévisions de novembre 2014 qui tablaient sur un rythme de 3,1 % cette année et de 3 % l'an prochain.

Dans la zone euro, la production devrait croître de 1,4 % cette année et de 2,1 % en 2016, soit une amélioration par rapport à l'édition antérieure des Perspectives de l'OCDE, qui prévoyait respectivement 1,1 % et 1,7 % pour ces deux années. Les mesures d'assouplissement monétaire de la BCE ont été plus énergiques que prévu et ont été assorties d'une forte dépréciation de l'euro, ce qui devrait renforcer les effets positifs sur la demande de la moindre rigueur budgétaire et du recul des prix du pétrole.

La croissance japonaise devrait s'établir à 0,7 % en 2015 (contre 0,8 % selon l'édition antérieure des Perspectives) et à 1,4 % en 2016 (contre 1 %). Les facteurs alimentant la reprise sont notamment la baisse des prix du pétrole, la progression des exportations à la faveur de la dépréciation du yen, et la hausse des salaires réels.

En Chine, la prévision de croissance du PIB passerait en-dessous de 7 % en 2015, avec une prévision à 6,8 % contre 7,1 % dans les Perspectives de novembre dernier, et 6,7 %, et non plus 6,9 %, pour 2016. Cette décélération s'explique par la réorientation actuelle de l'économie chinoise, dans laquelle les activités de services se substituent au secteur manufacturier et à l'investissement immobilier comme principal moteur de la croissance.

La croissance devrait rester à la fois soutenue et stable en Inde en 2015 (avec 7,3 %) puis en 2016 (7,4 %). La Russie et le Brésil devraient sortir de la récession et retrouver en 2016 une croissance positive qui serait néanmoins faible.

La BCE maintient sa ligne

De son côté, la BCE n'a pas modifié ses prévisions de croissance. La croissance attendue du PIB est maintenue à 1,5 % cette année et à 1,9 % en 2016. Pour 2017, une petite correction à la baisse a été opérée. Elle passe de 2,1 à 2 %. En revanche, l'inflation, pour cette année, a été réévaluée à 0,3 % contre 0 % précédemment. Cette correction est justifiée par une remontée des cours du pétrole et par un euro plus faible par rapport aux prévisions précédentes. Pour 2016 et 2017, le taux d'inflation serait respectivement de 1,5 % et 1,8 %. De ce fait, le retour de l'inflation dans la cible des 2 % n'est pas prévu avant deux ans. Mario Draghi a souligné que le niveau excédentaire des capacités de production demeurerait élevé ce qui rend d'autant plus long le retour à la normale.

France, vers un deuxième trimestre acceptable

Selon la Banque de France, la croissance de l'économie française devrait être de 0,3 % au deuxième trimestre après avoir atteint 0,6 % au premier. Pour l'année 2015, le PIB devrait s'accroître de 1,2 %. En 2016, la hausse serait de 1,8 % ; pour 2017, une croissance de 1,9 % est attendue. La Banque de France reste relativement confiante sur la reprise de l'économie française après trois années de stagnation.

L'eurovision du bonheur

L'institut statistique de l'Union européenne, Eurostat a établi un classement des Etats en fonction de la qualité de vie ressentie par leurs habitants.

L'enquête multidimensionnelle a retenu plusieurs paramètres, les conditions de vie matérielles, l'emploi, la santé, l'éducation, les loisirs, les rapports sociaux, l'environnement... Les Européens sont plutôt heureux en ce qui concerne leurs relations personnelles, leur logement, leur cadre de vie, les espaces verts. Ils le sont un peu moins pour l'emploi et beaucoup moins pour l'utilisation du temps et la situation financière. En fait, ce qui pose problème, c'est le travail...

Avec une note de 7 sur 10, la France se situe tout juste en-dessous de la moyenne communautaire qui est de 7,1 pour la satisfaction générale à l'égard de la vie. Arrivent en tête les pays d'Europe du Nord, la Suède, le Danemark et la Finlande avec une note de 8. Les Pays-Bas et l'Autriche ne sont pas loin (7,8). L'Allemagne est à 7,3

comme le Royaume-Uni. Les pays ayant enregistré ou connaissant des problèmes économiques sont sans surprise ceux dont la note est la moins bonne : la Grèce, le Portugal et la Hongrie (6,2). Il faut souligner que la plus basse note est obtenue par la Bulgarie (4,8)

Les Européens sont plutôt satisfaits en ce qui concerne leurs relations personnelles avec un résultat global moyen de 7,8 sur une échelle de 0 à 10.

Sans surprise, le domaine à l'égard duquel les résidents de l'Union sont le moins satisfaits est leur situation financière avec une note moyenne de 6. La France est sur ce point au-dessus de la moyenne européenne (6,4). C'est en Europe du Nord et en Slovaquie que les habitants sont le plus satisfait de leur situation financière ainsi qu'aux Pays-Bas et en Belgique. Le deuxième domaine de préoccupation est l'utilisation du temps. La note moyenne est de 6,7. C'est en Europe du Nord, en France, en Allemagne ou au Royaume-Uni où les notes dans ce domaine sont les plus élevées. La note est de 6,9 en France. Sur les aspects liés à l'environnement, les temps de trajet domicile/travail, le cadre de vie, l'emploi, la France est dans la moyenne. Il faut souligner que les Italiens comme les Bulgares et les Chypriotes sont fâchés avec leur cadre de vie.

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Du Grexit au Brixit, et si le Royaume-Uni nous quittait ?

Il y a vingt-cinq ans, tous les Etats européens voulaient entrer dans l'Union européenne. Ce fut le cas des pays de l'ex-bloc soviétique et ceux issus du démembrement de la Yougoslavie. Aujourd'hui, ce sont les vieux pays membres qui veulent en sortir. La Grèce et le Royaume-Uni menacent de claquer la porte. De plus en plus de partis politiques font campagne sur le thème de la sortie de l'Europe ou de la zone euro. La construction européenne est arrivée à un tournant. Depuis l'échec du référendum de 2005, elle n'arrive pas à se réinventer. L'Europe n'a aucun intérêt à perdre un de ses membres au nom du principe du précédent. Elle a évidemment plus à perdre du départ de l'Union du Royaume-Uni que de celui de la Grèce de la zone euro mais dans l'un comme dans l'autre cas, cela créerait une onde de choc qui pourrait déstabiliser tout édifice.

Les Britanniques ou du moins une partie d'entre eux souhaitent sortir de l'Union afin de restreindre la libre circulation des personnes et donc l'immigration. Ils veulent également mettre un terme au financement du budget européen car il faut le souligner malgré le « I want my money back » de Margaret Thatcher, le Royaume-Uni est contributeur net. Ils souhaitent également se libérer des contraintes juridiques imposées par Bruxelles sous forme de directives ou celles imposées par la Cour de Justice de l'Union européenne.

La question de la libre circulation des personnes

David Cameron souhaite limiter l'immigration au Royaume-Uni en provenance des autres pays de l'Union en ne donnant l'accès à la protection sociale britannique aux ressortissants des autres pays de l'UE qu'après plusieurs années de présence sur le territoire. Il apparaît nettement que le Royaume-Uni sort plutôt gagnant en matière d'immigration avec des recettes fiscales supérieures aux coûts.

L'Union douanière en question

La remise en cause des règles de concurrence et de libre circulation des biens et des services serait fortement préjudiciable au Royaume-Uni. Le pays devrait réadhérer Association Européenne de Libre Echange (AELE).

L'AELE avait été créée en 1960 à l'initiative du Royaume-Uni afin de créer une zone de libre-échange à laquelle participaient plusieurs Etats qui n'étaient pas membres de la CEE. Parmi les premiers participants figuraient également la Norvège, la Suède, le Danemark, la Norvège, la Suisse, le Portugal et l'Autriche. Dans le cadre de l'AELE, il n'y a pas ni marché commun, ni politique commune. Dès le départ, le Royaume-Uni espérait créer une zone de libre-échange avec la CEE. Face au refus des Etats membres, les autorités britanniques se sont rangées à l'idée d'adhérer à la CEE dès 1961, projet contrarié par l'opposition gaullienne.

L'Islande a adhéré à l'AELE en 1970. En 1973 du fait de leur adhésion à la CEE, le Royaume-Uni et le Danemark quittent l'association. En 1986, c'est au tour du Portugal et de l'Autriche. En 1995, la Suède et la Finlande sortent de l'AELE au profit de l'Union. En 1991, le Liechtenstein a adhéré à l'AELE. De ce fait, actuellement, l'association ne compte plus que 4 membres : le Liechtenstein, l'Islande, la Suisse et la Norvège.

L'AELE est une organisation de coopération dans laquelle les États membres conservent leur souveraineté sans aucun transfert de compétences.

Ce qui pourrait intéresser le Royaume-Uni, c'est au-delà de l'AELE, l'Espace Economique Européen (l'EEE) qui résulte d'un accord d'association signé en mai 1992 entre les États membres de la Communauté européenne et les États membres de l'AELE à l'exception de la Suisse. Depuis, la Suisse a signé de nouveaux accords bilatéraux avec l'UE, mais en dehors du champ de l'EEE.

L'accord assure la libre-circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes. Il inclut également des accords encadrant la politique de concurrence, la protection des consommateurs ou l'éducation. Il prévoit la généralisation des acquis communautaire dans ces domaines aux membres de l'AELE concernés, en échange d'un droit de consultation lors de la préparation des directives européennes.

L'accord exclut de son champ d'application les produits agricoles non-transformés ainsi que la pêche et ne prévoit pas de coordination des tarifs douaniers, ce qui l'empêche d'être considéré comme une union douanière.

Quelles sont les contraintes qui pèsent sur le Royaume-Uni au-delà de sa contribution au budget européen ? Et quelles conséquences en cas de sortie de l'Union ?

La réglementation des marchés

La réglementation européenne des marchés s'est imposée afin d'éviter toute segmentation et d'éviter des entraves à la libre concurrence. L'économie britannique est assez dépendante du marché intérieur européen. Une mise à l'écart avec l'application de normes distinctes serait préjudiciable.

Le Royaume-Uni craint-il des avancées en matière d'harmonisation dans les domaines des cotisations sociales, du droit du travail, du salaire minimum, de la taxation des profits... ? Il y a une pression évidente à l'harmonisation au sein de la zone euro mais il est peu probable qu'elle aboutisse rapidement et qu'elle s'impose au-delà de la zone euro.

Les règles de déficit public sont nécessaires à partir du moment où il y a des mécanismes de solidarité budgétaire (et même monétaire) en cas de crise de la dette souveraine dans un pays. De ce fait, il est difficile au Royaume-Uni de se soustraire au contrôle. Il faut souligner que les règles budgétaires de l'UE ne s'appliquent pas au Royaume-Uni.

De même, la réglementation européenne des banques et de la finance s'impose au Royaume-Uni. Un problème dans un des pays de l'Union peut par effet de contagion contaminer toute la zone.

La balance des avantages et inconvénients à l'appartenance à l'Union penche du côté du premier plateau. En outre, en cas de sortie, les tensions internes au Royaume ne feraient que s'accroître avec une possibilité de demande d'indépendance de l'Ecosse voire du Pays de Galles. David Cameron a quelques mois pour sortir d'un guêpier.

Quand l'Ouest est plus clément pour la pauvreté

Le taux de pauvreté est de 14,3 % en France. Cela signifie que 14,3 % des habitants ont des revenus inférieurs à 60 % du niveau de vie médian. Le seuil de pauvreté est donc atteint quand un ménage a des revenus inférieurs à 11 840 euros par an soit 987 euros par mois.

Ce taux de pauvreté diffère assez fortement d'une région à une autre et entre départements. Bilan des courses, c'est l'ouest de la France qui s'en sort le mieux.

Les régions ayant les plus forts taux de pauvreté sont la Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord - Pas-de-Calais (autour de 20 %). Il est, en revanche, le plus faible en Bretagne et dans les Pays de la Loire (moins de 11 %).

Au niveau départemental, l'Ile-de-France a la particularité de compter, en son sein, les départements ayant le plus fort et le plus faible taux de pauvreté. Ainsi, en 2012 le taux de pauvreté est de 9 % dans les Yvelines et de 27 % en Seine-Saint-Denis.

Hors Ile-de-France, tous les départements des régions Nord - Pas-de-Calais, Corse, et Languedoc-Roussillon (excepté la Lozère) enregistrent les plus forts taux de pauvreté (entre 18 % et 23 %). Le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, l'Ariège, la Creuse, les Ardennes et l'Aisne figurent également parmi les départements à fort taux de pauvreté (entre 18 % et 20 %).

Les départements comptant un faible taux de pauvreté, hormis les Yvelines, sont observés en Loire-Atlantique, Finistère, Ille-et-Vilaine et Vendée, ainsi qu'en Savoie, Haute-Savoie et dans l'Ain (autour de 10 %).

Cette répartition géographique de la pauvreté s'explique assez facilement. Les grandes métropoles concentrent surtout dans leur périphérie une population assez fragile rencontrant des problèmes d'emploi, d'insertion et de logement. C'est évidemment le cas en Seine-Saint-Denis. Les anciens bassins industriels et les zones rurales défavorisées constituent les deux autres catégories de territoire concentrant la pauvreté. Des départements à forte population âgée (Creuse, Corse du Sud et Haute Corse) sont également exposés à de forts taux.

L'Ouest de la France bénéficie de son récent dynamisme économique, de sa structuration en villes moyennes et de la jeunesse de sa population.

LE COIN DES TENDANCES

Quelles capitales régionales pour demain ?

Cet article s'inscrit dans le prolongement de celui sur les forces et faiblesses des nouvelles régions. Il a été élaboré à partir des données fournies par l'INSEE et la DATAR.

Le nouveau redécoupage régional fait la part belle aux grandes métropoles. Une liste provisoire des villes susceptibles de devenir chef-lieu des régions ayant fusionné sera prochainement élaborée par le Gouvernement et mise en débat auprès des Conseils régionaux, des élus locaux et des assemblées parlementaires. Si pour certaines régions une ville semble s'imposer comme capitale régionale, dans d'autres ce choix suscite des débats. C'est le cas notamment pour la région Bourgogne – Franche-Comté, la Normandie ou encore la région Languedoc- Roussillon – Midi-Pyrénées. Plusieurs villes pressenties pour devenir capitales régionales ne s'imposent pas comme cœur économique et politique naturel de leur région.

Certaines capitales régionales risquent d'être concurrencées par une ou plusieurs villes au sein des nouvelles régions. Par ailleurs, elles pourraient avoir du mal à fédérer certaines marges territoriales. Dans plusieurs régions, des départements peuvent être mal reliés à leur nouvelle capitale ou être attirés par un autre chef-lieu se situant dans une autre région. La décision de ne pas modifier les anciennes frontières régionales conduit, en effet, à la marginalisation de certains territoires dans le cadre des ensembles nouvellement définis.

Comment choisir la bonne capitale ?

En France, une capitale régionale se doit d'être le cœur démographique, économique, politique et culturel de sa région.

Aux Etats-Unis, au Canada ou en Australie, une capitale régionale n'est pas obligatoirement la ville la plus puissante de son Etat ou de sa région. En revanche, il est admis qu'une capitale doit être facilement accessible en voiture ou en transports en commun et qu'elle doit fédérer la population.

Pour déterminer le rayonnement d'une métropole, plusieurs critères peuvent donc être retenus le poids démographique, le rayonnement économique avec le nombre d'emplois, l'accès, les routes de circulation, les moyens de transports...

Le critère démographique

En France, le choix d'une capitale se porte généralement sur la ville, la plus peuplée et économiquement la plus importante mais cela n'a pas toujours été le cas. Des raisons historiques, politiques ou liées à la géographie ont pu imposer le choix d'une capitale qui n'était pas le cœur économique de sa région ou de son département. Ce fut le cas de Rouen par rapport au Havre, Rouen était moins peuplée mais disposait de l'atout historique. Par ailleurs, le facteur politique a certainement joué, le Havre étant longtemps dirigé par le Parti communiste à la différence de Rouen.

Certaines capitales ont pu connaître un déclin sans pour autant perdre leur titre, c'est le cas de Châlons-en-Champagne par rapport à Reims voire d'Orléans par rapport à Tours. Certaines grandes villes sont entrées dans le giron d'autres métropoles comme Orléans vis-à-vis de Paris.

Le rayonnement économique

Pour déterminer le rayonnement économique d'un territoire au sein d'une région, il est fréquemment utilisé deux critères : l'attraction exercée sur les travailleurs des autres territoires de la région et le contrôle exercé à travers les liens capitalistiques (liens d'actionnariat) avec les entreprises implantées dans les autres territoires de la région. Ainsi, une capitale régionale est d'autant plus centrale dans la vie économique de la région qu'elle attire des travailleurs venus des autres départements et qu'elle est le siège d'entreprises qui diffusent des capitaux vers les autres départements de la région.

Pour plusieurs régions, le capitale qui accueille le plus de travailleurs en provenance des autres départements de la région est également celui qui contrôle le plus d'emplois dans les autres départements de la région via des liens d'actionnariat. Paris, Lyon, Toulouse, Lille, Nantes et Rennes sont sans conteste des capitales régionales naturelles sans concurrence au sein de leur région respective.

Dans d'autres régions, la situation est beaucoup moins claire. Ainsi, dans la région Bourgogne – Franche-Comté, Besançon attire le plus de travailleurs en provenance des autres départements de la région, mais Dijon contrôle le plus d'emplois dans les autres départements de la région via les liens d'actionnariat. La concurrence économique et politique entre ces deux villes risque d'être forte et cela commencera par le choix du futur nom de la région.

Dans les six autres régions, la métropole qui contrôle le plus d'emplois dans les autres départements via les liens d'actionnariat n'est pas nécessairement celle qui reçoit le plus de travailleurs en provenance de la région.

En Normandie, Caen contrôle plus d'emplois mais Rouen reçoit plus de travailleurs. Les deux villes disposent d'un fort passé historique. Rouen bénéficie d'être près du Havre et de Paris quand Caen est en déclin et plus rural. Rouen devrait à terme remporter le match surtout si elle s'associe avec le Havre.

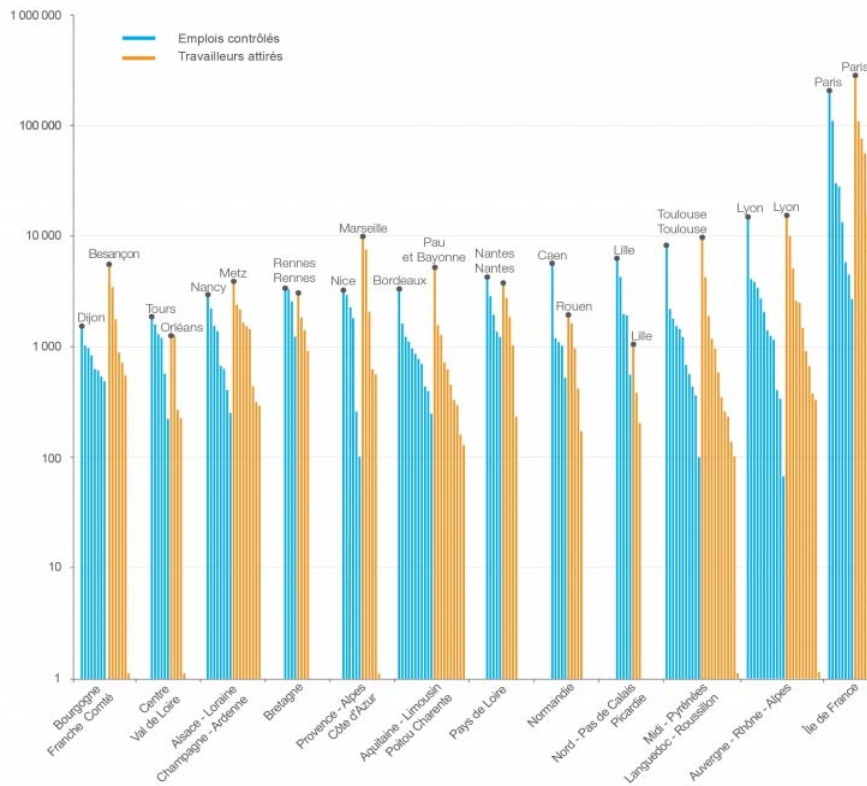
En région Centre – Val de Loire qui n'est pas impactée par le redécoupage, il est à noter que Tours contrôle le plus d'emplois mais à peine davantage qu'Orléans alors qu'Orléans et Blois sont deux pôles qui exercent la force d'attraction la plus forte sur les travailleurs des autres départements. Tours dispose d'atouts en étant un carrefour autoroutier et en étant bien relié à Bordeaux et Nantes. Mais, ayant perdu la bataille au moment de la mise en place des régions sous le Général de Gaulle, elle ne peut guère espérer devenir capitale régionale.

En région Provence – Alpes-Côte d'Azur, également pas concernée par le redécoupage, Nice contrôle le plus d'emplois quand Marseille accueille le plus de travailleurs des autres départements de la région. Le poids de l'histoire joue pour Marseille même si sur le plan économique la capitale régionale s'étiolle en raison de la perte d'attractivité de son port.

Dans la région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, Bordeaux exerce sans conteste un contrôle actionnarial sur le plus grand nombre d'emplois. C'est cependant le couple Bayonne-Pau qui reçoit le plus de travailleurs du reste de la région, du fait des déplacements domicile-travail des résidents des Landes.

Dans la région Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne, quand bien même que Strasbourg ait été désignée comme capitale régionale par la loi de 16 janvier 2015, Nancy contrôle le plus d'emplois via les liens d'actionnariat et Metz attire le plus de travailleurs des autres départements. C'est sans nul doute la région la plus complexe à coordonner sur le plan économique.

Nombre d'emplois contrôlés ou de travailleurs attirés par départements



Lecture : Pour chaque région, les barres représentent le nombre d'emplois contrôlés (en bleu) et le nombre de travailleurs attirés (en orange) par chaque département dans sa région. Les noms de villes indiqués sont ceux des villes principales des départements arrivant en tête dans la région.

Les moyens d'accès à la capitale et les forces centrifuges

Au-delà des effets de rayonnement économique, une capitale régionale peut s'imposer par sa force fédérative, par le fait qu'elle est facilement accessible des quatre coins de la région. C'est le principe qui avait prévalu au moment de la constitution des départements, le chef-lieu devant se situer à une heure de cheval. Paris et Lyon sont les deux capitales les mieux reliés aux différents départements de leur région. La capitale parisienne bénéficie du réseau national en étoile tant ferroviaire que routier. Lyon a valorisé son rôle de carrefour traditionnel nord-sud et est-ouest.

Mais à l'exception des deux métropoles précédentes, la décision de ne pas modifier le périmètre des régions fusionnées aboutit à ce que plusieurs départements soient, à l'avenir, attirés par d'autres régions.

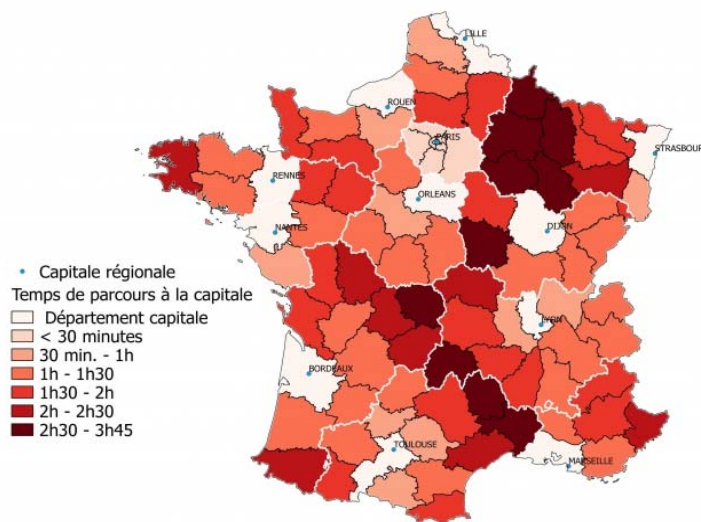
Le Gard est davantage lié physiquement et économiquement à la région PACA qu'à la région Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon. Marseille est plus présent dans une partie de l'ancienne région Languedoc Roussillon que Toulouse.

Plusieurs capitales régionales sont aujourd'hui mal reliées à une partie de leur territoire. C'est le cas du Languedoc-Roussillon – Midi-Pyrénées mais aussi de la Normandie et du Centre – Val de Loire. En région Alsace – Lorraine – Champagne-

Ardenne, la moitié des dix départements se trouvent à plus de 2 h 30 en voiture de Strasbourg qui a été pourtant d'office désignée capitale régionale. Les quatre départements de la Champagne-Ardenne ainsi que la Meuse sont concernés. Sans nul doute que Nancy ou Metz étaient géographiquement mieux placés. Ces deux villes sont, en outre, économiquement assez dominantes. L'idée d'une ville tierce à la mode américaine aurait pu également être suggérée.

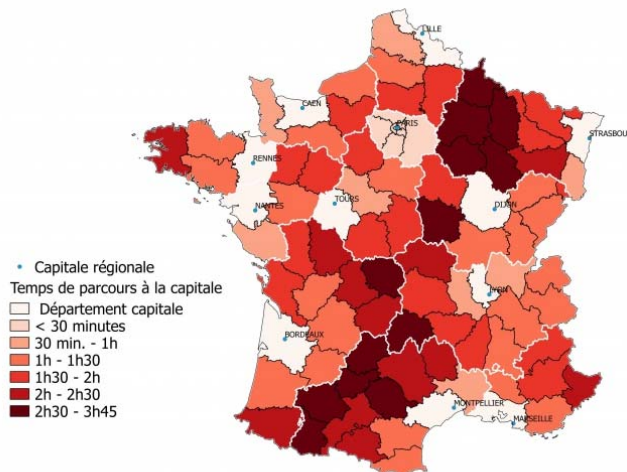
Dans le cas de la Normandie, Caen devrait être choisie en fonction du critère du temps de transports. Si Caen était désignée capitale régionale, seul un département se trouve à plus de 1 h 30 de la capitale régionale, contre deux dans le cas de Rouen.

Scénario avec les capitales régionales pressenties



Lecture : les départements apparaissent dans une couleur d'autant plus foncée que le trajet en voiture pour rejoindre la capitale régionale est élevé.

Scénario avec comme capitales régionales : Marseille, Dijon, Montpellier, Bordeaux, Rennes, Nantes, Tours, Strasbourg, Lille, Lyon, Paris, Caen



Le choix des capitales sera donc délicat et devrait obliger les pouvoirs publics à maintenir de nombreux services régionaux et de l'Etat dans les anciens chefs-lieux des ex-régions, en particulier à Montpellier, à Metz ou à Besançon. Une autre conséquence de l'existence de forces centrifuges est certainement le maintien de nombreuses compétences aux départements. Si initialement l'objectif était de réduire les missions dévolues aux Conseils départementaux, tel n'est plus le cas aujourd'hui. Le conservatisme et la réalité territoriale se sont imposés. Il faudra regarder si une disjonction entre puissance économique et rôle politique intervient dans le cadre des nouvelles régions. Aujourd'hui, il y a un précédent, celui de Châlons-en-Champagne, future ex capitale régionale qui avait été supplanté par Reims.

L'imprimante 3D est-elle l'avenir de l'Homme ?

Selon une étude du cabinet Xerfi, le marché de l'impression 3D devrait connaître une progression d'au moins 20 % d'ici 2020. Ce marché a représenté 2,9 milliards de dollars à l'échelle mondiale en 2014 contre 1 milliard en 2008. En 2020, le marché pourrait atteindre 8,5 milliards d'euros. Les Etats-Unis sont de loin le premier marché de l'impression 3D avec 38 % des parts suivis par le Japon (9,7 %), la Chine (8,7 %), le Royaume-Uni (4,2 %) et l'Allemagne (3,4 %). La répartition du marché mondial de l'impression 3D par débouchés professionnels est la suivante :

- 22 % électronique grand public
- 19 % automobile
- 16 % biomédical
- 10 % aéronautique
- 7 % enseignement
- 5 % défense
- 4 % architecture

L'impression 3D est de plus en plus utilisée pour la fabrication de prothèses auditives et dentaires. De nombreuses pièces aéronautiques ou aérospatiales sont issues des imprimantes 3D mais c'est également le cas dans l'horlogerie et la bijouterie.

Les imprimantes 3D se démocratisent. En 2013, plus de 72 500 imprimantes personnelles ont été vendues. En valeur, cela ne représente que 15 % du marché mondial des imprimantes 3D.

AGENDA ECONOMIQUE DE LA SEMAINE

Dimanche 7 juin

Sommet du G 7 au Château d'Elmau en **Allemagne** (également lundi 8 juin).

Elections législatives en **Turquie**

Au **Japon**, seront publiés des résultats affinés de la croissance du premier trimestre ainsi que les résultats de la balance commerciale du mois d'avril.

Lundi 8 juin

En **Chine**, il faudra regarder **les résultats de la balance commerciale** du mois de mai.

En **Allemagne**, seront connus **les résultats de la production industrielle** et de la **balance commerciale** pour le mois d'avril. La production industrielle après avoir connu un réel recul en mars devrait avoir enregistré une petite hausse au mois d'avril.

En **France**, la Banque de France publiera son **indicateur de conjoncture** avec une deuxième estimation de la croissance du deuxième trimestre. Elle publiera également les résultats des crédits aux particuliers pour le mois d'avril.

Pour la **zone euro**, il faudra suivre la publication **de l'indice sur la confiance des investisseurs** du mois de mai.

L'**OCDE** publiera ses **indicateurs avancés** du mois de juin.

Mardi 9 juin

En **Chine**, sera publié **l'indice des prix à la consommation** du mois de mai.

Au **Japon**, sera connu **l'indice de confiance des consommateurs** du mois de mai. Seront également publiés **les commandes de machines-outils** pour le mois de mai et **les commandes de biens d'équipement** d'avril. Les commandes de machines devraient être en baisse et celles de biens d'équipement en légère hausse.

Au **Royaume-Uni**, seront rendus publics **les résultats de la balance commerciale** du mois d'avril.

En **France**, sera publié le résultat de la **situation budgétaire** du mois d'avril. Seront également rendus publics **les défaillances d'entreprise et les crédits aux entreprises** pour le mois d'avril.

Pour la zone euro, sera affiné le taux de croissance du premier trimestre. Il devrait être confirmé à 0,4 %.

Aux Etats-Unis, il faudra suivre l'indice Redbook de juin, l'indice de l'optimisme des affaires (NFIB) du mois de mai

Mercredi 10 juin

En **France**, il faudra regarder **la production industrielle** du mois d'avril qui pourrait être stable.

Au **Royaume-Uni**, sera également communiquée **la production industrielle** du mois d'avril. Une décélération de la croissance est attendue

En **Grèce**, sera connu **le taux d'inflation** du mois de mai.

Judi 11 juin

En **France**, sera connu **le taux d'inflation** du mois de mai. En avril, les prix avaient augmenté de 0,1 %. La hausse aurait atteint, le mois dernier, 0,3 %. Sera également publiée **la balance des comptes courants** du mois d'avril. Il faudra, par ailleurs, suivre **les résultats de l'emploi salarié** pour le 1^{er} trimestre.

Aux **Etats-Unis**, seront publiées **les ventes de détail** du mois de mai. Une forte hausse est attendue.

Vendredi 12 juin

Au **Japon**, seront connus **la production industrielle** d'avril et le taux d'utilisation des capacités de production.

Fitch publiera la revue de **sa note sur la France**.

En **France**, seront connues les **ventes de détail** du mois d'avril.

En **Espagne** sera publié **le taux d'inflation** du mois de mai.

Pour la **zone euro**, seront connus **les résultats de la production industrielle** du mois d'avril. Un petit rebond est attendu après le mauvais résultat de mars.

Aux **Etats-Unis**, sera publié **l'indice de confiance des consommateurs** Reuters / Michigan.



La Lettre Economique est une publication de Lorello Ecodata

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

Sites Internet : www.lorelo.fr

Pour ton contact et correspondance

- Par téléphone : 06 03 84 70 36
- Par email : phcrevel@lorelo.fr
- Adresse : LORELLO ECODATA – 7, rue Falguière – 75015 Paris

Abonnement : à adresser à phcrevel@lorelo.fr

Je m'abonne à La Lettre Eco de Lorello Ecodata pour un an : 52 numéros de la lettre

Un lecteur : 750 euros TTC

De 2 à 10 lecteurs : 1 300 euros TTC

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service abonnement

Pour garantir une mise en place rapide de votre abonnement, nous vous demandons de bien vouloir compléter l'ensemble des informations demandées.

Adresse de facturation

Nom -----

Prénom -----

Fonction: -----

Organisme: -----

Adresse: -----

Code Postal -----Ville -----

Pays

Tél.: -----

E-mail:-----

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECODATA

Virement bancaire

SARL LORELLO ECODATA

IBAN : FR76 3000 4014 9700 0101 8683 627 / BIC : BNPAFRPPNIC